

La Réussite en Cordées

Fiche n°508

Matière : Géographie

Source : <https://www.maxicours.com/se/3eme/>

Une grande question d'aménagement urbain : l'aménagement de villes durables

L'aménagement du territoire français doit prendre en compte **les objectifs du développement durable**. Comment concilier le développement économique, l'harmonie sociale et la préservation de l'environnement ?

I. La reconquête des centres-villes

Les villes s'organisent autour des **quartiers centraux rénovés** : habitats résidentiels réhabilités, rues piétonnes aménagées, friches industrielles reconverties, etc.

Le réaménagement des centres-villes répond aux nouvelles logiques du développement durable avec un cœur de ville réapproprié par les piétons, à l'image de la **place Kléber à Strasbourg**. D'autres projets sont plus ambitieux, tels que la **reconversion des friches industrielles et portuaires** de l'Ile de Nantes en un nouveau pôle attractif, avec la réhabilitation des entrepôts transformés en bars.

Mais à cause de la hausse du prix de l'immobilier, les quartiers centraux sont de plus en plus réservés aux catégories aisées : c'est la **gentrification** ou l'**embourgeoisement** que connaît par exemple le quartier du Marais à Paris. Les centres sont donc en général **plus riches que les périphéries**, mais il y a aussi des banlieues aisées comme Marcq-en-Baroeul à Lille.

Gentrification : Phénomène de peuplement d'un quartier populaire d'une ville par une population plus aisée que la population d'origine.

La Réussite en Cordées

II. La politique de la ville dans les banlieues défavorisées

Puisque l'essentiel de la population se concentre en ville, on retrouve dans l'espace urbain les **inégalités socio-spatiales** de notre société.

En effet, certains quartiers pauvres se sont développés autour des villes françaises avec le départ des populations issues des classes moyennes ou populaires, remplacées progressivement par des populations pauvres. Souvent d'origine étrangère, ces populations sont durement **frappées par le chômage** qui est deux fois supérieur à la moyenne nationale et touche **40 % des moins de 26 ans**. Cela concerne 8,3 millions de personnes, soit **13 % de la population française**.

Afin de lutter contre ces inégalités socio-spatiales, une politique de la ville s'est développée depuis les années 1990. Elle vise, par un ensemble de mesures, l'**amélioration de la qualité de vie** et la situation de l'emploi de certains quartiers, notamment les **Zones Urbaines Sensibles (ZUS)**.

Créées en 1996, les **ZUS**, caractérisées par les grands ensembles dégradés et par l'exclusion de leur population, bénéficient d'aides spécifiques des pouvoirs publics. C'est notamment le cas de la **Cité des 4 000**, qui a été construite dans les **années 1960** sur le territoire de la commune de La Courneuve par la Ville de Paris via son office HLM, pour loger des populations qu'elle ne pouvait accueillir. Elle apparaissait comme un **emblème du progrès** avant de souffrir d'un **délabrement progressif** et du départ de la population d'origine, remplacée par une population plus défavorisée.

Une **politique de rénovation urbaine** a été entreprise dès les **années 1980** avec l'implosion de la barre Debussy **en 1986**. Mais l'État, qui a consacré **90 milliards d'euros** à la politique de la ville, n'est jamais parvenu à améliorer la situation des habitants des 751 Zones Urbaines Sensibles qui existent en France, le problème de fond étant le **chômage**.

La Réussite en Cordées

III. L'aménagement d'un territoire de proximité : le projet de Mantes-Université

a. La renaissance d'un territoire

L'agglomération mantaise est située à l'Ouest de la région parisienne, dans la partie aval de la Seine entre Paris et la Normandie. Une partie de sa population est **touchée par le chômage et l'exclusion** à cause du **déclin des activités ferroviaires** qui ont transformé des terrains en friches industrielles.

Il s'agit d'attirer, grâce à des aménagements ciblés combinant réhabilitation et rénovation urbaines, une population nouvelle pour sa résidence, son travail et ses loisirs. D'anciennes installations sont conservées mais modernisées pour être affectées à de nouvelles activités comme la « **Halle Sulzer** » destinée à devenir un centre commercial, alors que d'autres sont détruites comme les entrepôts dont l'espace récupéré sera utilisé pour de nouvelles constructions.

Ce projet est ambitieux car il est orienté vers la résidence avec une volonté de mixité sociale et les services de proximité, sans oublier la dimension paysagère avec la reconversion d'un patrimoine industriel.

b. Des acteurs nombreux

L'État a acquis les terrains et confié à un organisme public, l'**EPAMSA** (Établissement public d'aménagement du Mantois-en-Yvelines), la réalisation de leur aménagement. Les collectivités territoriales (la région d'Ile-de-France, le département des Yvelines, les trois communes concernées) ainsi qu'un groupement communal, la **CAMY** (la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines), participent au **financement des équipements**. L'aménagement du territoire se fait au plus près des utilisateurs. C'est pour cela que les citoyens sont associés au projet via des **comités de quartiers** qui leur permettent de participer à l'**élaboration de projets** qui les concernent.

La Réussite en Cordées

c. Un aménagement porteur de nouveaux enjeux

➤ La multiplication des acteurs

L'État est le chef d'orchestre qui définit les grandes orientations des aménagements à l'échelle nationale, avec la **directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD)** et les contrats de projets État-Région qui font de l'État un partenaire des projets locaux. À l'échelle communautaire, l'Union européenne accorde des aides aux régions en retard de développement par l'intermédiaire de fonds structurels tels que le **FEDER** (Fonds européen de développement régional).

Mais, depuis les lois de décentralisation de **1982-1983**, on est passé de l'**aménagement du territoire** (ensemble des actions publiques qui visent à assurer le développement d'un territoire en évitant les déséquilibres et le résultat de ces actions) à celui **des territoires**, car de nombreuses compétences ont été transférées de l'État aux échelons inférieurs : les collectivités territoriales (les communes, les départements et les régions) sont aujourd'hui au cœur de l'aménagement.

Cette multiplication des acteurs locaux pose le problème de la conciliation du niveau national et du niveau local, d'autant plus que les nouveaux modes de gouvernance permettent aux citoyens de faire pression sur les élus.

➤ Le développement durable

Les trois objectifs du développement durable (**économique, social et environnemental**) doivent figurer dans tout projet d'aménagement, à l'image de celui de Mantes-Université avec le développement d'activités économiques, la mixité sociale et la qualité paysagère. Mais **concilier le développement économique et la préservation de l'environnement** s'avère parfois difficile.

L'essentiel

L'aménagement de villes durables est très complexe car la **décentralisation** a entraîné la multiplication des acteurs qui essaient de concilier leurs actions tout en intégrant les **objectifs du développement durable**.